



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Xavier LACROIX, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : Claire APFFEL, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Claire APFFEL donne procuration à Denis DUQUET

Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Laurence MARTIN

Flavien CHANSON donne procuration à Catherine HAMELIN

Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT

15 conseillers présents et 4 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Denis DUQUET

Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 Septembre 2025
- 2- Bâtiments
 - Convention AVALFORT
- 3- Finances
 - Encaissement de chèques (délibération)
 - DM2 (délibération)
 - Validation des charges transférées (CLECT 2025) (délibération)
- 4- Forêt
 - Demande de subvention Feader – investissement dans les dessertes forestières (délibération)
 - Etat d'assiette ONF (délibération)
 - Règles affouage 2026
- 5- Voirie/assainissement
 - Adoption RQPS 2024 (délibération)
- 6- Questions diverses
 - Commission liste électorale

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

Dans le paragraphe « questions diverses » relatif au CFPPA de Châteaufarine, « Diagnostic sanitaire » est remplacé par « diagnostic à construire avec la commune ».

Suite à cette correction, le PV de la séance du 22 septembre est approuvé à l'unanimité.

2/ Bâtiments

- Eglise : un dossier de demande de subvention a été déposé à la DRAC pour la 3^{ème} tranche. Il est en cours d'instruction. Les travaux seront réalisés sous condition d'octroi de cette subvention.
- Ancienne fruitière : l'EPF a validé, par délibération lors de leur conseil d'administration du 25 septembre, le rachat de l'ancienne fruitière par la commune et pris l'attache d'un notaire.
- Avalfort : il n'y a actuellement pas de convention de partenariat entre la commune et l'association alors que ce sont des bénévoles qui entretiennent le fort (espaces verts, quelques petits travaux de maçonnerie ou menuiserie). Il est important, notamment pour des raisons de sécurité, que ces actions soient encadrées par une convention.
Une convention est présentée au Conseil municipal et modifiée en fonction des différentes remarques. Mme le Maire rencontrera M. Ducros, Président de l'association, pour échanger avec lui sur ce point après lui avoir transmis la convention.
Cette convention précise la nature des travaux autorisés, les responsabilités de chacune des parties, et traite des questions de sécurité et d'engagement de l'association. Il est proposé qu'elle soit établie sur une première durée de 3 ans.
Pour information, une association de sauvegarde du patrimoine Fort Rolland/Fort de Fontain, verra le jour prochainement.

3/ Finances

- Encaissement de chèques : 660 € d'inscription au vide grenier.
L'encaissement des chèques est voté à l'unanimité.
- Des travaux d'abattage d'arbres pour des raisons de sécurité ont été entrepris récemment avec le concours d'une entreprise spécialisée engendrant des frais non prévus au budget 2025. De plus, l'ONF ayant changé son mode d'imputation des recettes, des charges supplémentaires sont à imputer pour la commune.
Il est donc proposé de voter une Décision Modificative dont les crédits seront pris sur l'excédent de fonctionnement.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.
- Validation des charges transférées (CLECT 2025)
La validation des charges définitivement transférées à GBM suite aux transferts de compétences intervenus au cours de l'année 2025 est approuvée à l'unanimité.

4/ Forêts

- Demande de subvention FAEDER : la commune sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières pour la réalisation de travaux pour création de piste et de place de dépôt sur les parcelles cadastrales : C247, C249. Le projet sera représenté au prochain conseil de façon plus précise.
La demande de subvention FAEDER est approuvée avec deux absentions.
- Etat d'assiette : nous n'avons pas encore les éléments pour 2026. On constate qu'il y a beaucoup de bois et peu d'affouagistes – 9 inscrits sur Arguel et 15 sur Fontain en 2025 – pour 500m3/an. Aura-t-on assez d'affouagistes pour 2026 ?
- Règles d'affouage : Les 2 forêts Arguel/Fontain seront réunies (aménagement forestier en cours d'élaboration par ONF) et il faudra se décider sur une méthode d'attribution. Actuellement chaque bourg à sa méthode : une méthode d'enchères et une méthode de tirage au sort. Pour rappel, la méthode réglementaire comprend un tirage au sort de lots égaux.
Après discussion le conseil souhaite uniformiser le mode d'attribution. Mais il apparaît qu'au-delà de la méthode d'attribution il conviendra de faire des lots dits « Fontain » et des lots dits « Arguel » pour que chaque affouagiste puisse choisir. En effet, les affouagistes de Fontain ont fait part de leur souhait de ne pas prendre des lots sur Arguel et vice-versa.
- Remarque pour 2026, lors de la prochaine municipalité, un élu (ou deux) devra être désigné comme référent « Forêt » afin d'assurer le suivi avec le technicien ONF et pour marquer les bois pour les affouages. L'élu est aidé de coutume par des habitants bénévoles.

5/ Voirie-assainissement

Adoption du RQPS 2024 (rapport sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement).

Ce rapport fait apparaître une augmentation des tarifs liée au traitement des eaux et à l'assainissement. Actuellement, la distribution d'eau potable est en délégation complète auprès de Gaz et Eaux. L'assainissement, lui, est confié à Véolia, sauf pour Arguel, qui est directement relié à Beure.

En 2024, le coût de l'eau potable pour un foyer standard (120 m3) représente

- 547€ Arguel et 573€ Fontain
- Soit un coût de 4 à 5 € par m3

Avec une gestion confiée au Grand Besançon Métropole, il y aura une convergence tarifaire. Pour 2026, il est prévu une hausse de 1% pour l'assainissement et de 3 % pour l'alimentation en eau.

Michel BOURETTE demande ce qu'il en est de la station d'épuration de Fontain. A l'heure actuelle, GBM doit repasser un marché pour études et travaux.

Le RQPS est approuvé à l'unanimité.

6/ Questions diverses

- La commission de révision des listes électorales aura lieu le lundi 8 décembre à 19h en mairie.
- Concernant Noël, les Francas vont fabriquer des décos. Les sapins seront

commandés par l'association 1,2,3 Soleil. La location des décos coûte environ 2800€HT.

- Cérémonie du 11 novembre : il y a suffisamment de monde pour l'installation. Pour la cérémonie du 5 décembre, un vitabri sera installé. Flavien représentera la commune.
- Arbres dangereux à couper : Mme le maire souhaite que l'ensemble du personnel du service technique soit formé en bûcheronnage et dispose du matériel nécessaire. Plusieurs niveaux d'interventions doivent être définis afin de savoir qui peut intervenir et avec quel matériel. Steven se charge de se renseigner sur les formations existantes.
Mme le Maire remercie également les agriculteurs et les habitants qui interviennent bénévolement en cas de besoin.
- Le conseil s'interroge également sur la mise en place d'une astreinte technique (coût, réglementation...).
- Pierre-Alain DUQUET s'étonne qu'un arbre dangereux situé chemin des Rondey ne soit pas marqué. Claude GRESSET pense qu'il s'agit d'un arbre soumis, et qu'on ne peut donc pas le couper. Il rappelle l'importance d'un travail en amont avec l'ONF afin de bien répertorier en début d'automne les arbres dangereux à couper.
- Stade de foot : un arbre fait de l'ombre sur le terrain. Il est nécessaire de l'éteindre voire de le couper. En effet, le versement de la subvention par la Fédération de foot pour l'éclairage du stade est conditionné par une mise aux normes de l'éclairage et des préconisations importantes.
- Communication : Mme le maire souhaiterait que la commune acquière une application « mobile » afin de transmettre de façon rapide les informations diverses auprès des habitants. En effet, le mode de communication actuel (mails dans le cadre de l'info Fontain) ne permet pas de distribuer des informations urgentes. Un panneau lumineux pourrait également être mis en place mais cela représente un coût important et il doit être placé sur un axe passant.
- Renouvellement de l'opération paniers repas pour Noël pour les ainés (les plus de 90 ans). Cette opération avait été très bien accueilli.
- Des infirmières ont démarché la commune pour leur recherche d'un local. La mairie n'en ayant pas actuellement, elles se mettront en relation avec le cabinet de kinésithérapeute.

Clôture des débats : 22h30

Prochain conseil :

Lundi 15 décembre 2025 à 20h00

Affiché à Fontain et publié sur le site internet
le 16 décembre 2025
Catherine HAMELIN, Maire de Fontain

